

08 a5- Alarme incendie TN 8

Objectif.

Limiter les conséquences d'un incendie en assurant, par le biais d'instructions, d'une formation et d'exercices, que les personnes à bord connaissent les procédures à suivre en cas d'urgence .

S'assurer que l'équipage a les connaissances et les aptitudes nécessaires pour faire face aux situations d'urgence en cas d'incendie.

Application.

Le capitaine, l'officier de sécurité et tous les membres d'équipage.

Responsabilité.

L'officier de sécurité a pour responsabilité de vérifier l'application à bord des prescriptions relatives à la sécurité, et de s'assurer que le matériel de détection et de signalisation de l'incendie, ainsi que de lutte contre le feu est toujours prêt à fonctionner.

L'officier est chargé de la direction des exercices d'incendie

Procédure.

Périodicité des exercices d'incendie

Un exercice d'incendie aura lieu toutes les semaines. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de l'équipage participent à chaque exercice mais chaque membre de l'équipage doit participer à un exercice d'incendie du navire par mois.

La programmation de ces exercices doit être telle qu'un exercice soit effectué dans les diverses parties du navire, chaque trimestre.

Evaluation

Pour assurer le maintien du niveau d'aptitude à la lutte contre l'incendie, une évaluation périodique de la performance des membres de l'équipage sera faite après chaque exercice afin d'identifier les domaines où des améliorations sont nécessaires.

Cahier d'exercice

Il doit être tenu un cahier d'exercice de sécurité qui comportera pour chaque exercice le visa du capitaine.

Les exercices d'incendie seront également consignés dans le journal de bord.

Equipe de sécurité

Une équipe de sécurité spécialement entraînée à la surveillance et aux travaux afférents à la lutte contre le feu a été constituée.

En mer et au port, un service de veille permanente et de première intervention est mis en place en cas d'incendie.

Ce service est assuré, à la mer, par du personnel pris dans l'équipe complète de sécurité.

Pendant le séjour au port, trois hommes, pris dans la même équipe, doivent être simultanément disponibles pour intervenir en première urgence en cas d'incendie.

L'équipe de sécurité, est affectée spécialement, en dehors de l'entraînement régulier de sécurité, au service de veille et d'intervention en cas d'incendie, et à la visite et l'entretien du matériel ainsi que des engins de sauvetage.

08 a5- Alarme incendie TN 8

Registre des installations de lutte contre l'incendie

Un registre descriptif de toutes les installations de sécurité comportant leurs références, leurs dates de mise en service et des instructions relatives à l'entretien et à la mise en œuvre de l'ensemble du matériel est disponible à la passerelle.

Rôles d'incendie

Un rôle d'incendie a été établi.

Ce rôle indique les signaux d'appel et le poste auquel chaque homme doit se rendre et les fonctions qu'il doit remplir en cas d'incendie. Il est affiché en permanence en plusieurs endroits du navire, (Réf. Section E. PUB 3).

Service de ronde

Un service de ronde est organisé à la mer et au port de manière à déceler rapidement tout danger d'incendie.

Tous les membres du service de ronde seront familiarisés avec la disposition du navire ainsi qu'avec l'emplacement et le fonctionnement du matériel qu'ils peuvent être appelés à utiliser. Les rondes sont soumises à un contrôle soit à l'aide d'un enregistreur automatique, soit par tout autre moyen d'efficacité équivalente.

Exercice d'incendie

Lors de chaque exercice d'incendie, il faut :

1. Se rendre à son poste et faire les préparatifs en vue de l'accomplissement des tâches spécifiées sur le rôle d'appel ;
2. Mettre en marche une pompe d'incendie en utilisant au moins les deux jets d'eau requis pour prouver que le système fonctionne de manière appropriée ;
3. Vérifier les équipements de pompier et autre matériel de sauvetage individuel ;
4. Vérifier le matériel de radiocommunications approprié ;
5. Déclencher la fermeture des points suivant dans la zone d'exercices
 - des portes étanches
 - des portes d'incendie
 - des volets d'incendie
6. Contrôler les dispositions nécessaires en vue d'un abandon ultérieur du navire ;
7. Remette en place le matériel après les exercices ;
8. Il doit être remédié aussitôt que possible à toute défaillance et à tout défaut constaté au cours des exercices.

08 a5- Alarme incendie TN 8**LCT TAHITI NUI VIII**

RÔLE D'INCENDIE
ALARME : Son continue

<p><u>CAPITAINE</u> PASSERELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion générale ▪ Conduite du navire ▪ Se met en liaison radio avec MRCC la plus proche et les navires présent dans la zone ▪ Coordinateur des opérations 	001
<p><u>SECOND CAPITAINE</u> ZONE SINISTREE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se munit de la VHF SMDSM N°1 CANAL 10 coordonne les opérations ▪ Détermine la nature et le lieu du sinistre et de confirmer à la passerelle ▪ Evacuation d'urgence des blessés ▪ Coordination avec la passerelle pour l'envoi de l'équipe d'intervention ▪ Tient informer le capitaine sur l'évolution des opérations 	002
<p><u>LIEUTENANT PONT # 01</u> ZONE SINISTREE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'habille en Pompier lourd ▪ Se met aux ordres du directeur de lutte 	003
<p><u>CHEF MECANICIEN</u> PASSERELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rejoint la passerelle ▪ Responsable de toute la technicité du navire ▪ Se met en contact avec l'équipe de la machine 	004
<p><u>ADJOINT MECANICIEN</u> SALLE DES MACHINES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rejoint la salle des machines ▪ Se met aux ordres le chef mécanicien au moyen d'interphone 	005
<p><u>LIEUTENANT MECANICIEN</u> ZONE SINISTREE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ferme toutes les aérations ▪ Prépare le coffret incendie N°6 ▪ Se met aux ordres du Directeur de lutte 	006

08 a5- Alarme incendie TN 8

<p><u>LIEUTENANT PONT# 02</u> ZONE SINISTREE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'habille en pompier lourd ▪ Rejoint la zone sinistrée, se met aux ordres du Second Capitaine 	007
<p><u>GRAISSEUR # 01</u> ZONE SINISTREE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prépare le coffret N°7 ▪ Attaque le feu à l'aide d'un extincteur ▪ En cas de feu en machine, responsable de la fermeture des vannes à distance ▪ Responsable de la mise en marche de la moto pompe 	008
<p><u>GRAISSEUR # 02</u> ZONE SINISTREE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habille les pompiers lourds ▪ Brancardier et secouriste avec la trousse de premier secours ▪ En attente 	009
<p><u>MAÎTRE D'EQUIPAGE</u> ZONE SINISTREE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prépare le coffret N°3 ▪ Branchement des manches d'attaque ▪ Evacuation des personnes du local sinistré et des locaux avoisinants si possible ▪ Reste aux ordres du directeur de lutte 	010

08 a5- Alarme incendie TN 8

<u>MATELOT # 01</u>	ZONE SINISTREE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prépare le coffret N°4 ▪ Apport d'extincteurs ▪ Branchement d'une manche de protection des locaux avoisinants ▪ Aux ordres du directeur de lutte 		011
<u>BARREUR</u>	PASSERELLE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rejoint la passerelle ▪ Reste à la disposition du capitaine 		012
<u>MATELOT # 02</u>	ZONE SINISTREE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prépare le coffret d'incendie N°5 ▪ Protection des locaux avoisinantes 		013
<u>MATELOT # 03</u>	ZONE SINISTREE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habille les pompiers lourds ▪ Prépare le coffret N°8 ▪ Equipe intervention aux ordres du directeur de lutte 		014
<u>MATELOT # 04</u>	ZONE SINISTREE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regroupe les extincteurs près du lieu du sinistre ▪ En cas de feu à la machine, aide à la mise en place de la moto pompe 		015
<u>CUISINIER</u>	ZONE SINISTREE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habille les pompiers lourds ▪ Prépare le matériel médical 		016